L'ESPRIT DE LA CROIX-ROUGE [1]

Vous avez afflué de toutes les parties du globe pour vous retrouver ici, unis dans l'esprit de la Croix-Rouge.

Cet esprit remonte très haut dans l'histoire de l'humanité. Il n'est le fait ni d'un lieu, ni d'une seule époque, ni d'une religion définie, ni d'une philosophie plutôt que d'une autre. Il œuvre dans tous les moments de la pensée morale, et dans tous les lieux du monde. Et voici qu'un jour, un homme lui a conféré une vertu et une efficacité universelles ; il a donné corps à cette aspiration séculaire de l'humanité en exaltant et en nouant ses forces toujours latentes. Cet homme, c'était Henry Dunant ; son livre *Un Souvenir de Solférino* restera toujours un monument de la grandeur humaine.

Jetons un regard en arrière, à la recherche des premières tentatives qui, du fond des âges, allaient aboutir à cet acte décisif. Et, chaque fois que nous nous mettons en quête des origines spirituelles, nos regards se tournent vers l'Orient.

La notion de l'impartialité du sage se rencontre dès les temps les plus anciens. Les grandes épopées, comme celle du Mahâbhârata, par exemple, révèlent déjà la présence d'un esprit qui est bien celui de la Croix-Rouge : aucun captif n'est emmené en esclavage, les prisonniers de guerre sont traités avec humanité et l'on prévoit de les libérer à la fin des hostilités. Et ces dispositions vont plus loin : selon le Mahâbhârata, un ennemi qui ne peut plus offrir de résistance ou qui n'est pas suffisamment armé ne doit pas être achevé. Dès qu'un combattant ennemi se rend, il a droit à la protection de

[1] *Discours prononcé lors de la Cérémonie solennelle de la commémoration du Centenaire de la Croix-Rouge.*

son adversaire. Un soldat cesse d'être un ennemi lorsqu'il a posé les armes et tout blessé est placé aussitôt sous la protection du vainqueur ; or cette protection implique, comme l'Agnapurana le spécifie, une assistance médicale.

Le Bushido, authentique manifestation de l'éthique japonaise, avait créé un monde moral où des idées humanitaires trouvaient leur place [1].

Le bouddhisme respecte et protège la vie sous toutes ses formes. C'est de cette volonté fondamentale que découlent des prescriptions qui nous paraissent si modernes aujourd'hui.

Ce sont là des indications très sommaires. Car les intentions qui commandent de telles attitudes sont de nature complexe. Au début, nous distinguons deux grands courants, qui chacun à sa manière inspirent l'esprit de la Croix-Rouge : l'action de la charité au service de la vie et l'aspiration vers la justice.

Déjà dans la Chine archaïque, Laotseu et Tchouangtseu, vers l'an 300 avant l'ère chrétienne, présentent l'absolu du Tao comme une synthèse qui embrasse toutes les oppositions et toutes les contradictions de ce monde, qui concilie son infinie diversité et, par là même, neutralise ses forces antagonistes. Le sage se tient au milieu de cet ensemble comme l'axe au centre de la roue, immobile, entouré de mouvement. Laotseu a toutefois déclaré : « Le Tao n'est pas bon, le sage non plus » [2].

Pendant dix siècles, la doctrine du Tao a déployé ses effets, mais elle s'est lentement imprégnée de pensée bouddhiste et, comme le confucianisme, s'est profondément transformée : le meurtre est apparu comme le premier des péchés mortels, et l'interdiction de détruire la vie aboutit à enseigner la non-violence.

Nous voyons ainsi comment ces deux tendances fondamentales peuvent converger et se fondre l'une dans l'autre. Mais, lorsqu'elles poursuivent séparément leur évolution — ce cas se produit aussi — l'une conduit à la condamnation de toute violence, à la solidarité secourable, à la charité, alors que l'autre mène, comme nous venons de la dire, à l'idée de la justice en son plein accomplissement.

---

[1] Voir J. ENOMOTO, « La naissance des idées humanitaires au Japon », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, septembre-décembre 1956.

[2] Voir P. DEMIÉVILLE, « L'esprit de bienfaisance impartiale dans les civilisations anciennes de l'Extrême-Orient », *Revue internationale*, août 1952.

Ces deux tendances, si elles demeurent autonomes et ne se réunissent pas pour n'en former qu'une, où peuvent-elles se rencontrer sans se heurter, sinon en face des créatures démunies, désarmées, privées de toute force de résistance, en face de la misère humaine. La miséricorde et la justice peuvent et doivent se rencontrer sur ce point.

La justice est la somme de toutes les vertus, et l'une de ces vertus est la miséricorde. Il s'agit ici de la vraie pitié, qui est rare ; non pas de cette pitié romantique, subjective, sentimentale, qui remplit notre monde et en fausse les valeurs. La vraie pitié est réfléchie et rigoureuse. Elle est inséparable de la justice, car sans elle, la justice devient inhumaine et se perd dans le vide.

Le véritable esprit de charité uni à une profonde aspiration vers l'équité, nous les voyons à l'œuvre lorsque changent les méthodes anciennes de conquête brutale, de déportations en masse, d'exécutions sommaires, donc aussi, par exemple, dans certaines initiatives des Achéménides perses, Cyrus, Darius et Xerxès. Ces rois se disaient les serviteurs du dieu de la lumière. Xénophon — à qui l'on doit la biographie de Cyrus — nous dit de celui-ci : Il s'est montré doux avec les vaincus, il a tenu ses promesses, respectant toujours les traités comme il respectait les croyances des peuples étrangers. Or, ce même Cyrus publia un ordre selon lequel les armées ennemies méritaient non seulement les mêmes égards que sa propre armée, mais aussi les mêmes soins.

Pour l'Islam, ne sont ennemis que ceux qui se trouvent sur le champ de bataille et font usage de leurs armes. Le Coran établit une distinction rigoureuse entre belligérants et non belligérants. Les femmes, les enfants, les vieillards, les malades, doivent être épargnés, mais également ceux qui cultivent les champs, ainsi que les moines et les ermites. Une mère ne doit pas être séparée de ses enfants. Les hommes désarmés, incapables de se défendre, ne doivent être exposés ni aux souffrances physiques ni aux souffrances morales. La torture est un crime plus grave que le meurtre. Il est interdit de piller ou de mutiler les corps des combattants tombés [1].

Certes, la civilisation progresse par bonds. Parfois, l'humanité paraît s'arrêter, voire reculer. C'est particulièrement vrai quant à

[1] Voir M. A. Draz, « Le droit international public en Islam », *Revue internationale*, mars 1952.

l'attitude de l'homme devant la souffrance de ses semblables. C'est vrai aussi en ce qui concerne le respect de la personne humaine.

En Europe, depuis l'avènement du christianisme, il y a toujours au long des siècles, tension et contradiction entre les préceptes d'amour et de pardon qui sont la base même de cette tradition religieuse et la pratique qui échappe à ces préceptes, et constamment les enfreint. Gandhi eut un mot célèbre et sévère, lorsqu'il déclara que le christianisme est une religion sublime, mais que les chrétiens l'ont bien peu appliquée. Cependant, que de tentatives pour l'appliquer, à travers toute l'histoire européenne depuis la haute antiquité jusqu'aux temps modernes. Efforts de bonne volonté, tels qu'ils se sont réalisés dans l'œuvre des grands ordres religieux, des ordres de la chevalerie et jusque dans certains mouvements humanitaires modernes que nous admirons.

Au moyen âge, beaucoup considéraient la vie comme une simple étape sur le chemin de l'au-delà ; on ne lui attachait pas une telle valeur qu'il fallût la prolonger sur terre. On se préoccupait donc davantage de sauver les âmes que les corps. Et l'on attachait à la souffrance une valeur mystique, une vertu éducatrice. Il n'appartenait guère à la société de changer le cours du destin. La masse restait indifférente aux malheurs d'autrui.

Avec l'éveil de l'esprit scientifique, l'homme découvre les lois physiques qui régissent l'univers, y compris sa propre personne. La vie devient une fin en soi. Dès lors, la société prend en mains sa destinée et entend redresser elle-même les erreurs du sort. Le « Siècle des lumières » voit naître l'humanitarisme, forme évoluée et rationnelle de la charité et de la justice. Les philosophes refusent de considérer la misère comme fatale et n'admettent plus l'idée que chaque homme soit responsable du mal dont pâtit le monde. Il s'agit maintenant de conquérir, pour le plus grand nombre possible, autant de bonheur que possible. Peu à peu se dessine une règle clairement énoncée par Jean-Jacques Rousseau en 1762, et qui exige le respect de l'ennemi désarmé : la guerre est l'affaire des Etats, dont les citoyens ne sont que des instruments. Posent-ils leurs armes qu'ils redeviennent des hommes et qu'on n'a plus de droits sur leur vie.

Ces idées sont reprises par la Révolution française, qui, de plus, proclame que « les prisonniers de guerre sont sous la sauvegarde de

la nation et la protection des lois », au même titre que les citoyens. Mais voici que la conscription militaire transforme les luttes en guerres de masses. Ce sont des peuples entiers qui se dressent les uns contre les autres. L'organisation sanitaire n'a pas suivi cette évolution, et, sous Napoléon Ier, le sort des blessés est déplorable. Cette triste situation ne s'était nullement améliorée au début de la seconde moitié du siècle : dans les campagnes de Crimée et d'Italie, le 60% des blessés moururent.

Le 19e siècle fut pourtant un grand siècle, qui a vu l'abolition de l'esclavage, l'affirmation des droits de l'homme, et naître l'universalisme et la Croix-Rouge. A peine a-t-il dépassé la moitié de sa course qu'il est soulevé par l'appel pathétique d'Henry Dunant, témoin des tragiques lendemains de l'une des plus sanglantes batailles de l'histoire : le soldat tombé n'est plus un ennemi, mais un homme qui saigne, et le sang a partout la même couleur. Du double vœu que formule, à la fin de son livre, l'auteur de « Un Souvenir de Solférino », sont nées à la fois la Croix-Rouge et les Conventions de Genève, et tel est l'événement que nous célébrons aujourd'hui.

Dès lors, ce mouvement universel se développe rapidement. S'étant d'abord limitée aux blessés de guerre, la Croix-Rouge étend peu à peu son action aux autres victimes des hostilités : naufragés, prisonniers de guerre et civils. En outre, animées d'un même esprit de solidarité, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge se tournent, entre les conflits, vers les œuvres du temps de paix : soins aux malades, développement de l'hygiène, assistance en cas de catastrophes naturelles. Désormais la Croix-Rouge embrasse toutes les formes, ou presque, de la souffrance humaine.

De même, la première Convention de Genève donne l'essor à tout le droit humanitaire et même au droit de la guerre, codifié à La Haye. Indirectement, elle est à l'origine du grand mouvement créé en vue de régler pacifiquement les conflits et de maintenir la paix ; totalement distinct de la Croix-Rouge, il s'est concrétisé dans l'œuvre de la Société des Nations, puis des Nations Unies.

Cependant, l'époque contemporaine voit un affaiblissement général du droit et de la morale internationale. Max Huber, un jour, écrivait : « L'esprit de l'époque me paralyse. Le droit est foulé aux pieds. » Les deux guerres mondiales et leurs séquelles ont accu-

mulé tant de souffrances et de destructions qu'on a fini par s'y accoutumer, qu'on ne se révolte plus contre elles. Des doctrines monstrueuses ont consacré le mépris de l'homme et il en est resté quelque chose, même dans les esprits les plus pacifiques. Et c'est bien là l'effet diabolique d'un tel poison.

On fait désormais la guerre avec haine et fanatisme. La souffrance devient une arme politique, une source importante de propagande et d'agitation. Et l'on voit les plus grands savants du monde étudier froidement les moyens de détruire d'un seul coup, sans distinction, la population de grandes villes, voire de pays entiers.

Où allons-nous aujourd'hui, en 1963? Peut-être nous faut-il d'abord examiner le problème sur le plan qui nous est propre, celui de la Croix-Rouge.

Il y a donc une pensée commune à tous les peuples, lentement née des évolutions successives et des diverses affirmations relatives à la conduite morale et sociale. C'est dans ce haut patrimoine d'humanité, auquel tous ont apporté leur part, que la Croix-Rouge a puisé et continue de renouveler ses forces. Des religions et des philosophies, des actions et des théories, des humbles gestes et des hauts faits s'y retrouvent, et c'est là que la Croix-Rouge joint à tant d'efforts poursuivis pour défendre la dignité humaine, ses propres efforts pour apaiser la souffrance et écarter le malheur.

Son œuvre prend actuellement un essor considérable, peut-être sans précédent dans l'histoire. Dans chaque conflit, sur n'importe quel point du globe, le « troisième combattant » intervient aussitôt, on peut dire automatiquement. On constate même que le Comité international de la Croix-Rouge pénètre de plus en plus dans la sphère des intérêts et de la souveraineté d'Etat — ce bastion sacrosaint — au profit d'individus, au profit de la personne humaine, à tel point qu'on peut y déceler l'amorce d'un véritable tournant dans l'évolution du droit international. Et, à l'occasion de grandes catastrophes, on voit de la part des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge groupées à l'appel de leur fédération, la Ligue, des gestes de solidarité d'une ampleur sans cesse croissante. Partout, dans les hôpitaux, les lieux de détention, jusque sur les routes sanglantes, grâce à l'incessant

et obscur labeur de tant de bonnes volontés, l'homme qui souffre est protégé, secouru, aidé, consolé.

Mais, nous devons en être conscients, la mission de la Croix-Rouge demande à ses serviteurs toujours plus de courage. Aujourd'hui, être fidèle à la Croix-Rouge, dans un monde souvent implacable et fanatique, peut signifier risquer sa vie. Or, dans ses rangs, la Croix-Rouge a besoin d'honnêtes gens, et qui soient vaillants aussi.

De plus, la tâche actuelle de l'homme de Croix-Rouge ne suppose pas seulement qu'il soit prêt à payer de sa personne. Elle exige une préparation intérieure toujours plus profonde, afin qu'il ne se laisse jamais gagner par la passion partisane ni par la haine, dont le flot monte sans cesse et gronde autour de lui. La neutralité de la Croix-Rouge est un premier pas vers l'objectivité, donc vers la sagesse et peut-être vers la paix.

Certains contestent la valeur d'une semblable attitude, qui est parfois même honnie, en cette époque où tant de doctrines se heurtent avec fracas et prétendent tout entraîner dans leur orbe, cette époque où l'on demande à chacun de « s'engager ». Or, l'action humanitaire demande bien un engagement, mais c'est pour une cause qui dépasse les limites de l'histoire, les frontières de la géographie, et c'est pourquoi tant de gens en comprennent difficilement la grandeur.

Oui, il faut du courage pour rejoindre les rangs de la Croix-Rouge, et s'il en est qui ne se sentent pas ce courage, physique et moral, il vaut mieux alors qu'ils se dirigent ailleurs. Pour servir la Croix-Rouge, il faut, aujourd'hui, lui apporter toute son âme. En la servant, on donne au monde ce « supplément d'âme » que réclamait Bergson.

L'œuvre de la Croix-Rouge a un caractère éminemment individualiste, et c'est en cela précisément qu'elle diffère des services publics et qu'elle n'est pas seulement une administration parmi d'autres. Comme Henry Dunant l'a dit lui-même, s'il a pu secourir et consoler les victimes de Solférino, c'est parce qu'il était « pénétré par la pensée morale de l'importance de la vie d'un homme ». Si, pendant un siècle, la Croix-Rouge a pu poursuivre sa route au milieu des écueils, c'est que son unique préoccupation était la souffrance de l'homme seul, de l'homme désarmé. C'est bien là son secret.

Même si la société exige toujours davantage de l'individu, il y aura toujours place pour la Croix-Rouge et pour un service volontaire de personne à personne. Je dirai même que rien ne pourra les remplacer.

Il me paraît donc, en conclusion, que notre œuvre commune n'est pas sans pouvoir ni influence sur l'avenir. Dans quelle direction l'humanité va-t-elle ? Cela dépend un peu de chacun d'entre nous. Et ce que nous savons de la Croix-Rouge, après un siècle d'existence, nous permet de penser qu'elle saura contribuer, avec les moyens qui sont les siens, à l'avènement d'un monde où la vie vaudra davantage encore d'être vécue.

Tant que la Croix-Rouge sera vivante, comme elle l'est aujourd'hui, nous pourrons regarder l'avenir avec confiance. Elle grandira encore, et la place importante qui sera la sienne dans le monde de demain apparaîtra comme le gage du respect de la dignité humaine et de la paix.

CARL-J. BURCKHARDT
Membre du Comité international de la Croix-Rouge